



DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ

Sous-Direction Personnes âgées - Personnes handicapées

**ARRETE**

**N° 01 - 00354** du 19 octobre 2001 portant  
nomination des membres du Comité Départemental  
des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin  
(C.O.D.E.R.P.A.)

- VU** le décret n° 82-697 du 4 août 1982, instituant un Comité National et des Comités Départementaux des Retraités et des Personnes Agées, modifié par les décrets n° 88-160 du 17 février 1988, n° 95-524 du 4 mai 1995 et n° 98-645 du 22 juillet 1998,
- VU** l'arrêté n° 98-00248 du 19 octobre 1998 portant nomination des membres du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin, modifié par l'arrêté n° 00-00211 du 16 juin 2000, ainsi que par l'arrêté n° 01-00190 du 31 mai 2001,
- VU** la délibération du Conseil Général du 30 mars 2001 portant désignation des représentants de l'Assemblée Départementale,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) est fixée comme suit pour la désignation des membres relevant de la compétence du Président du Conseil Général.

Selon l'article 3-3<sup>ème</sup> du décret, 4 membres représentant les collectivités locales et principaux organismes qui par leurs interventions et leurs financements apportent une contribution significative à l'action en faveur des personnes âgées :

.../...

**REPRÉSENTANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL :**

*Membres titulaires :*

- Monsieur Charles BUTTNER  
Vice-Président du Conseil Général  
Président de la 4<sup>ème</sup> Commission  
Conseiller Général du canton de HABSHEIM
- Madame Brigitte KLINKERT  
2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil Général  
Conseiller Général du canton de COLMAR-NORD
- Monsieur Daniel WEBER  
Conseiller Général du Canton de GUEBWILLER

*Membres suppléants :*

- Monsieur Jean-Louis LORRAIN  
Sénateur du Haut-Rhin  
Président de la 1<sup>ère</sup> Commission  
Conseiller Général du canton de SIERENTZ
- Monsieur Hubert MIEHE  
Conseiller Général du canton de NEUF-BRISCAH
- Monsieur Jean SCHUSTER  
Conseiller Général du canton de LAPOUTROIE

**REPRÉSENTANTS D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE OU D'UN ORGANISME :**

*Membre titulaire :*

- Monsieur Daniel ECKENSPIELLER  
Sénateur du Haut-Rhin  
Maire d'ILLZACH

*Membre suppléant :*

- Monsieur Jean-Paul GULMANN  
Directeur de la Maison de retraite de KAYSERSBERG

Selon l'article 3-2<sup>ème</sup> du décret, 5 membres parmi les personnes en activité au sein des principales professions concernées par l'action sanitaire et sociale en faveur des personnes âgées :

*Membres titulaires :*

- Monsieur Philippe BENEL  
Directeur Maison de retraite « Le Séquoïa » à Illzach
- Monsieur le Docteur Bertrand NIEDERBERGER  
Chef de service de gériatrie du Groupe Hospitalier Privé de Centre Alsace
- Madame le Docteur Catherine COUILLIET  
Médecin Gériatre
- Monsieur Philippe JAMET  
Directeur de la Solidarité
- Monsieur Christian FISCHER  
Sous-Directeur Personnes Agées-Personnes Handicapées

*Membres suppléants :*

- Monsieur Jacques LORANGE  
Directeur du Centre Départemental de Repos et de Soins de COLMAR
- Monsieur le Docteur Helmut WENZEL  
Médecin Gériatre à la Maison d'Accueil de Long Séjour « Maison du Lertzbach à SAINT-LOUIS
- Monsieur Maxime HERRGOTT  
Directeur Adjoint Direction de la Solidarité
- Madame Monique GASTINGER  
Coordonnatrice pour l'allocation personnalisée d'Autonomie à domicile  
Direction de la Solidarité
- Madame Suzanne WEISS  
Chargée de Mission « Pôles Gérontologiques »

REÇU A LA PRÉFECTURE  
29 OCT. 2001

Selon l'article 3-3<sup>ème</sup> du décret, 3 personnes qualifiées :

- Monsieur le Docteur PETER  
Médecin Chef de Gériatrie  
Maison Médicale pour Personnes Agées de MULHOUSE
- Maître Francis BOCKEL
- Monsieur Philippe GALLI  
Directeur Général des Services

## Article 2

La durée du mandat des membres titulaires et suppléants est de trois ans. Le mandat prend fin si les membres perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés. Le mandat des Conseillers Généraux expire lors de chaque renouvellement du Conseil Général.

## Article 3

L'arrêté n° 98-00248 du 19 octobre 1998 portant nomination des membres du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin, modifié par l'arrêté n° 00-00211 du 16 juin 2000, ainsi que par l'arrêté n° 01-00190 du 31 mai 2001 est abrogé.

## Article 4

Le Directeur Général des Services et le Directeur de la Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN      ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat ..... 29 OCT. 2001 .....
	Publication - Notification le ..... 5 NOV. 2001 .....

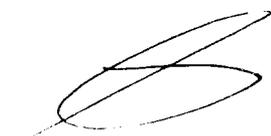


Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

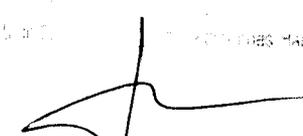
LE DIRECTEUR

Philippe JAMET

LE PRESIDENT

  
Constant GOERG

Pour copie conforme  
Colmar le - 5 NOV. 2001  
Pour le Président du Conseil Général  
du Haut-Rhin et par délégation

Le Secrétaire Général       Personnes handicapées

Christian FISCHER